

Comprendre votre estimation

Sur votre estimation, vous retrouvez les mêmes rubriques de coûts que sur votre facture finale. Voici une explication sur chacune de ces rubriques.

1. Frais de séjour

Ensemble des coûts de la chambre choisie (individuelle ou commune) et de la quote-part personnelle journalière fixée par la loi pour votre séjour à l'hôpital et pour les soins qui y sont prodigués.

2. Montants forfaitaires

Il s'agit d'honoraires forfaitaires calculés une fois par jour ou par hospitalisation pour l'utilisation de services spécifiques, que vous y ayez eu recours ou pas (ex : biologie clinique, imagerie médicale, etc. Ces forfaits sont facturés, selon la législation belge, à tous afin de répartir les frais et donc de les limiter.

3. Pharmacie

Cette rubrique reprend les médicaments et/ou parapharmacie dont vous bénéficiez.

4. Autres fournitures

Cette rubrique reprend les autres dispositifs délivrés par la pharmacie, hors médicaments, comme les implants, prothèses et poches de sang.

Cette rubrique se retrouve en point 2 de la rubrique « pharmacie » sur les factures patient.

5. Honoraires médicaux

Honoraires des prestations effectuées par les médecins, dentistes, kinésithérapeutes et sages-femmes.

6. Frais divers

Tous les frais non médicaux sont repris dans cette rubrique (frais dits de « confort ») entièrement à charge du patient.

7. TVA

Certaines prestations sont assujetties à la TVA (majoritairement, les prestations de chirurgie esthétique).

Rubriques de coûts

(voir verso)

1. Frais de séjour

2. Montants forfaitaires

3. Pharmacie

4. Autres fournitures

5. Honoraires médicaux

6. Frais divers

7. TVA

Total estimé

Qu'en est-il des suppléments ?

Des suppléments peuvent être perçus si vous optez pour une chambre individuelle, à savoir une chambre avec un seul lit (ou avec un second lit mais non occupé).

Dans ce cas, deux types de frais supplémentaires s'appliquent :

- des frais de séjour de 180€/jour
- les honoraires médicaux (rubrique 5. de votre estimation) sont majorés d'un pourcentage défini avec votre médecin. Attention, le pourcentage s'applique sur le montant total (part mutuelle + part patient). L'entièreté du supplément est porté à votre charge.

Certaines assurances complémentaires les prennent en charge. Pour tout savoir, nous vous invitons à consulter notre brochure « [Préparer votre hospitalisation](#) ».